

les, j'essaie toujours d'obtenir la parole afin de me prononcer en faveur d'un tel projet de loi.

• (1130)

Je suis intimement persuadé que notre pays a besoin de plus, pas moins, de règlements, programmes et activités visant la promotion et le maintien des normes nationales du Canada. Il se trouve que je crois que les normes nationales font partie des éléments rassembleurs qui cimentent l'unité de notre pays.

M. Scott (Skeena): Davantage de règlements, davantage de gouvernement.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Je signale au député de Skeena que je n'ai pas parlé de davantage de règlements, mais bien de règlements concernant des normes nationales.

Je viens moi aussi du secteur privé et j'ai toujours favorisé un allègement de la bureaucratie, un gouvernement plus efficace et une réduction des doubles emplois. Toutefois, je crois que le gouvernement national a un rôle à jouer au Canada. J'éprouve, pour ma part, un grand sentiment de frustration. Je suis mal à l'aise avec la réduction et la dissolution de programmes qui ont cours à l'heure actuelle.

Le député présente un excellent projet de loi. L'incidence de celui-ci sur le Trésor canadien sera minimale, comparativement aux avantages qui en découleront.

Je dirai au député réformiste de Skeena que, à ma connaissance, aucun député ministériel n'a jamais dit que le gouvernement doit être dirigé comme une entreprise. Le gouvernement ne peut pas être dirigé comme une entreprise. C'est absolument vrai si l'on parle de rendement. Je viens du secteur privé et je sais que la seule différence entre le gouvernement et l'entreprise, c'est que celle-ci ne s'intéresse qu'aux dividendes par action et par trimestre. Seuls les profits comptent pour elle. À la différence de l'entreprise, le gouvernement se préoccupe des gens. Nous nous intéressons aux gens. L'entreprise, elle, ne s'intéresse qu'aux bénéfices et aux résultats nets. C'est là une énorme différence.

Je n'ai rien contre le député de Skeena. J'ai simplement une façon de voir différente de la sienne. Les gouvernements, et je pense actuellement à celui de ma province, subissent une telle cure d'amaigrissement que les employés sont touchés vraiment durement. Comme députés, nous devons nous occuper, non pas des privilégiés, mais des défavorisés. J'ai l'impression que les gouvernements se mettent de plus en plus dans la peau des entreprises, au point d'en devenir presque radins.

M. Harper (Simcoe—Centre): Il n'en est rien.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Le député d'Orillia, que je respecte énormément, prétend qu'il n'en est rien. Cette question m'inquiète toutefois. Nous devrions regarder droit devant.

Je suis heureux de participer à ce débat et d'appuyer ce projet de loi. La première fois que j'ai brigué les suffrages dans la circonscription de Broadview—Greenwood, j'ai fait campagne

Initiatives parlementaires

en faveur d'un gouvernement national fort. À mon avis, la meilleure façon d'aider les régions et les personnes défavorisées de notre pays, c'est en ayant un gouvernement national suffisamment fort pour garantir que ces régions bénéficient du même traitement que nous, qui habitons le centre-ville de Toronto, que ce soit dans le domaine de l'éducation, des soins hospitaliers, des services au public, etc.

Je suis heureux de poursuivre cette réflexion ici. Je félicite mon collègue de Dartmouth de veiller à ce que le gouvernement remplisse l'engagement qu'il a pris dans le livre rouge, celui de s'employer à rétablir les normes nationales dans notre pays. Y a-t-il un meilleur secteur pour commencer que la fonction publique du Canada, elle qui a déjà été reconnue comme la meilleure du monde? Notre fonction publique a été fort malmenée dernièrement et il nous faut regagner la confiance et l'appui de ses membres pour qu'elle redevienne la meilleure du monde.

Je félicite mon collègue, le député de Dartmouth, de nous avoir remis sur le droit chemin.

• (1135)

[Français]

Le vice-président: J'accorde la parole à l'honorable député de Joliette sur un recours au Règlement.

M. Laurin: Monsieur le Président, je ne sais pas combien il reste de temps. Habituellement, les discours sont de 10 minutes. Lorsque les discours sont de 20 minutes, la période de questions et commentaires est de 10 minutes. Et je pense que la période de 10 minutes n'est pas loin d'être terminée. Ce serait difficile d'accorder un autre 5 minutes, comme l'a annoncé plus tôt le député d'en face.

Je pense que lorsque les 10 minutes sont utilisées, que ce soit par un parti ou par l'autre, c'est un ensemble de 10 minutes.

[Traduction]

Le vice-président: À propos de la question portant sur le partage de la période de dix minutes en deux blocs de cinq minutes, l'article 43 du Règlement a trait aux initiatives ministérielles et aux indications données par l'entremise du whip, etc.

Étant donné que seulement six personnes veulent prendre la parole, il vaudrait mieux que le secrétaire parlementaire termine sa période de dix minutes, après quoi la parole sera cédée à son vis-à-vis et de nouveau à son collègue.

[Français]

M. Laurin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président: J'accorde à nouveau la parole à l'honorable député de Joliette sur un recours au Règlement.

M. Laurin: Monsieur le Président, je m'excuse, mais vous venez de mentionner au secrétaire parlementaire qu'il pourrait terminer ses 10 minutes. Il n'a pas droit à 10 minutes, puisqu'un certain nombre de minutes a déjà été utilisé par le Parti réformiste. Tout ce qu'il peut utiliser, c'est le temps qu'il reste après l'intervention du député du Parti réformiste.